



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des
territoires

Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage
formation restreinte dégâts de gibiers

Consultation dématérialisée du 8 au 23 juin 2020

Décision fixant la mise à jour de la liste départementale des estimateurs

Vu les articles R426-8, R426-8-2 et R426-13 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-04-03-001 du 3 avril 2020 donnant délégation de signature à Mme Marion SAADE chargée d'exercer les fonctions de directrice départementale des territoires à compter du 6 avril 2020 ;

Vu l'arrêté n° 19-2020-04-06-018 du 6 avril 2020 de subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2019 modifié le 17 septembre et le 9 octobre 2019 fixant la liste des estimateurs départementaux ;

Vu la proposition de la fédération départementale des chasseurs ;

Considérant que l'ensemble des estimateurs proposés sont expérimentés ;

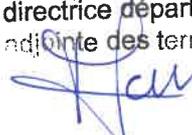
La CDCFS valide à l'unanimité la liste des estimateurs départementaux, chargés des missions prévues à l'article R426-13 du code de l'environnement susvisé, comme suit :

- Monsieur Jean-Paul BACHELLERIE domicilié : 30, route de Tulle - 19330 CHAMEYRAT ;
- Madame Catherine ISSERTES domiciliée : 10, rue François Bretnagolle-19470 LE-LONZAC ;
- Monsieur Stéphane CAUDIE domicilié : Le Bourg - 19320 CLERGOUX ;
- Monsieur Hervé VIDAL domicilié : La Quintane - 19130 SAINT-AULAIRE ;
- Monsieur Jean-Paul LAVARDET domicilié : Le Bourg - 46130 CAHUS ;
- Monsieur Francis BUNLON domicilié : L'Armelle - 23190 CHAMPAGNA.

Cette liste est valable à compter de la date de publication de la présente décision et jusqu'à la publication de la décision qui en modifiera la composition.

Cette décision peut être contestée par voie de recours contentieux formulé auprès du tribunal administratif de Limoges dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Corrèze. Le recours peut également être déposé par l'application internet à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Tulle, le **03 JUIL. 2020**

p/ Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
La directrice départementale
adjointe des territoires

Johanne PERTHUISOT